

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1572

présenté par

Mme Bassire, M. Castellani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, Mme Froger, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Enseignement scolaire »**

Avant le 30 juin 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'extension du réseau d'éducation prioritaire à l'ensemble des territoires ultramarins.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, les députés demandent l'extension du réseau REP et REP+ à l'ensemble des territoires ultramarins, soit les collectivités mentionnées à l'article 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie.

Le service public de l'éducation doit tenir compte des particularités économique, territoriale et sociale des territoires ultramarins. L'extension du réseau d'éducation prioritaire (REP) poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- 1° renforcer les crédits budgétaires pour l'Éducation nationale ;
- 2° aider la jeunesse ultramarine à mieux réussir ;
- 3° redonner à l'école son rôle d'ascenseur social en outre-mer.